

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 17 février 2022**

D04_170222

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Désignation de 8 élus étudiants pour siéger au Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Virgile CHASSAGNON, Pascale HOFFMANN, Sophie LAMBERT-LACROIX, Véronique MOLINARI, Catherine ORSINI-SAILLET, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Gwenaél DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Jean-Yves TIZOT, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Damien DELAYE, Marie-Carmen MOLINA, Moira BIAUX, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Adèle FABRE, Emile HEYBERGER, Charles-Antoine JOURNET, Emmy MARC, Tristan DYE, Maximilien ROBSON, Gabriel ROUBIOL, Mathis SION, Emma VASSAL.

Membres représentés : Sans objet.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Vu la délibération n°19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration de l'UGA,

Considérant la vacance de huit sièges (quatre sièges de titulaires et quatre sièges de suppléants) dans le collège des représentants des étudiants au sein du conseil des sports du SUAPS de l'UGA ;

Considérant dès lors qu'il convient de procéder à la désignation de huit représentants des étudiants parmi les membres élus à la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Considérant que se sont portés candidats :

- Moira BIAUX pour le siège de titulaire n°1,
- Adèle FABRE pour le siège de suppléant n°1,
- Charles-Antoine JOURNET pour le siège de titulaire n°2,
- Haiban Aladel ALSHOUNI pour le siège de suppléant n°2,
- Jules TERRIER pour le siège de titulaire n°3,
- Anthony YOUSSEF pour le siège de suppléant n°3,
- Gabriel ROUBIOL pour le siège de titulaire n°4,
- Emmy MARC pour le siège de suppléant n°4.

Il est procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

a) Sur la candidature de Moira BIAUX

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Nombre de votants	28
Pour	23
Contre	1
Abstention	4

Au regard des votes, Moira BIAUX est désignée par la CFVU pour siéger au sein du conseil des sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire.

b) Sur la candidature d'Adèle FABRE

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Nombre de votants	28
Pour	23
Contre	1
Abstention	4

Au regard des votes, Adèle FABRE est désignée par la CFVU pour siéger au sein du conseil des sports du SUAPS de l'UGA en tant que suppléante de Moira BIAUX.

c) Sur la candidature de Charles-Antoine JOURNET

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Nombre de votants	28
Pour	23
Contre	1
Abstention	4

Au regard des votes, Charles-Antoine JOURNET est désigné par la CFVU pour siéger au sein du conseil des sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire.

d) Sur la candidature de Haiban Aladel ALSHOUNI

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Nombre de votants	28
Pour	24
Contre	1
Abstention	3

Au regard des votes, Haiban Aladel ALSHOUNI est désigné par la CFVU pour siéger au sein du conseil des sports du SUAPS de l'UGA en tant que suppléant de Charles-Antoine JOURNET.

e) Sur la candidature de Jules TERRIER

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Nombre de votants	28

Pour	23
Contre	1
Abstention	4

Au regard des votes, Jules TERRIER est désigné par la CFVU pour siéger au sein du conseil des sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire.

f) Sur la candidature d'Anthony YOUSSEF

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Nombre de votants	28
Pour	23
Contre	1
Abstention	4

Au regard des votes, Anthony YOUSSEF est désigné par la CFVU pour siéger au sein du conseil des sports du SUAPS de l'UGA en tant que suppléant de Jules TERRIER.

g) Sur la candidature de Gabriel ROUBIOL

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Nombre de votants	28
Pour	24
Contre	1
Abstention	3

Au regard des votes, Gabriel ROUBIOL est désigné par la CFVU pour siéger au sein du conseil des sports du SUAPS de l'UGA en tant que titulaire.

h) Sur la candidature d'Emmy MARC

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Nombre de votants	28
Pour	23
Contre	2
Abstention	3

Au regard des votes, Emmy MARC est désignée par la CFVU pour siéger au sein du conseil des sports du SUAPS de l'UGA en tant que suppléante de Gabriel ROUBIOL.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 8 mars 2022

Le Vice-président chargé de la formation



David DECHENAUD

Publié le : 11/03/2022

Transmis au Rectorat le : 11/03/2022

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D04_170222**

Conseil des sports

Le SUAPS est dirigé par un(e) directeur(rice) et administré par un Conseil des Sports.

1) Composition :

Le Conseil des Sports est composé de 20 membres avec voix délibérative.

Membres de droit :

- le(a) directeur(rice) du SUAPS
- le(a) vice-président(e) du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (VP CFVU) ou son représentant
- le(a) vice-président(e) étudiant(e).

Représentants des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs de l'Université :

- 4 enseignants d'EPS non membres du bureau, élus parmi les enseignants affectés au SUAPS.
- Les membres enseignants, sont élus au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir au plus fort reste, avec possibilité de listes incomplètes mais sans panachage.
- 1 représentant des BIATS du SUAPS, élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour,
 - 7 étudiants participant aux activités sportives de l'UGA : 1 désigné parmi les étudiants élus au CA, 4 désignés parmi les étudiants élus à la CFVU, 1 sportif de haut niveau désigné par le bureau du SUSHN et 1 représentant désigné par l'Association Sportive de l'UGA
 - 1 enseignant hors SUAPS participant à l'encadrement des SHN désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU
 - 1 enseignant hors SUAPS et UFRAPS, responsable de filière désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU.

Dans le collège des usagers, pour chaque représentant, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le titulaire. Il ne siège qu'en l'absence de ce dernier.

Personnalités extérieures :

- 3 personnalités extérieures proposées par le Conseil des Sports et approuvées par le Recteur

Membres invités (sans droit de vote) :

- le(a) directeur(rice) adjoint(e) du SUAPS,
- le (a) directeur(rice) administratif(ve) du service,
- le(a) directeur(rice) de l'UFRAPS ou son(sa) représentant(e),
- le(a) DGD FVU,
- le président de l'association sportive ou son représentant.

Le Président du Conseil des Sports peut inviter en fonction de l'ordre du jour toute personne dont la compétence peut apporter un éclairage sur un dossier traité par le Conseil.

2) Missions :

Il est chargé notamment de

- proposer la nomination du directeur, au président de l'UGA
- modifier les statuts du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- élaborer si nécessaire un règlement intérieur du SUAPS, dans le respect du règlement intérieur de l'université
- proposer les orientations de la politique sportive du SUAPS pour les étudiants
- valider le projet pédagogique et le programme de la pratique sportive
- voter le rapport d'activités annuel qui sera présenté pour approbation à la CFVU de l'UGA
- donner un avis sur les créations, modifications, ou suppressions de postes attribués au service et proposer la qualification des emplois du SUAPS
- voter le budget du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- proposer les tarifs qui sont de sa compétence et qui devront être approuvés par le CA de l'UGA
- proposer les modalités de collaboration avec les partenaires du SUAPS (CRSU, GUC...)
- donner un avis sur l'évolution du parc des installations sportives
- se saisir de questions diverses sur proposition de ses membres.

En formation restreinte aux enseignants, le conseil des sports propose la répartition des services d'enseignement, soumise ensuite à l'approbation de la Présidente.

Mandat de 4 ans

Fonctionnement du conseil des sports

Il se réunit au moins deux fois par an.